

## SEANCE DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur Fabrice PELLETIER, Maire

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 9

Pouvoirs : 2

Quorum : 6

<b><u>Etaient présents :</u></b> - Mme Sylvie BOUET - Mme Roseline SKAPSKI - Mme Céline CHAUVET - M David JEHANNET - M Yoann GANACHE - M Guy THEBAULT - M Pascal PETEL - Franck PELLETIER	<b><u>Absents excusés :</u></b> - Mme Marie-José BROSSIN, pouvoir donné à M JEHANNET - M François PELTIER, pouvoir donné à M PELLETIER  <b><u>Absents :</u></b>  <b><u>Secrétaire de séance</u></b> - Mme Sylvie BOUET
---	---

### Délibération n°15 /2016

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE- ANNEE 2015

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur M Guy THEBAULT a délibéré sur le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2015, dressé par Monsieur Fabrice PELLETIER, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

➤ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		175 775,27€		25 042,02 €		200 817,29 €
<b>Opération de l'exercice</b>	130 034,20 €	175 166,46€	34 912,29 €	13 556,65 €	164 946,49 €	188 723,11 €
<b>TOTAUX</b>	130 034,20 €	350 941,73 €	34 912,29 €	38 598,67 €	164 946,49 €	389 540,40 €
<b>Résultats de clôture</b>		220 907,53 €		3 686,38 €		224 593,91 €
<b>Restes à réaliser</b>						
<b>Totaux cumulés</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>220 907,53 €</b>		<b>3 686,38 €</b>		<b>224 593,91 €</b>

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – COMMUNE**

Conformément à l'instruction M14 il convient d'affecter ce résultat.

Le compte administratif dégage un excédent en fonctionnement ainsi qu'en investissement. Aucune affectation de résultats n'est nécessaire.

L'excédent 2015 sera repris comme suit :

002 : 220 907.53 €

001 : 3 686.38 €

## **Délibération n°16 /2016**

### **VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Après étude par article, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2016 établi par Monsieur le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### SECTION D'EXPLOITATION

- **Dépenses :** 382 344.26 €

- **Recettes :** 382 344.26 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses :** 28 125.36 €

- **Recettes :** 28 125.36 €

## **Délibération n°17/2016**

### **VOTE DES TAXES COMMUNALES**

Les taxes sont reconduites et restent identiques à celles des 5 dernières années

- Taxe d'habitation : 8.20 %
- Foncier Bâti : 16.10 %
- Foncier Non Bâti : 28.10 %

### **COURRIER EDPR**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Société EDPR, le sollicite pour émettre un avis sur les mesures de démantèlement d'éoliennes.

Cette Société n'a pas été retenue comme opérateur unique par la Communauté de Communes du Pays de Combray. La commune n'a jamais délibéré en faveur de ce projet qui est d'ailleurs, actuellement, inexistant administrativement.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il n'émettra aucun avis sur le démantèlement de celui-ci.

Le Conseil municipal approuve cette décision. Un courrier dans ce sens sera envoyé à EDPR

## **Délibération n°18/2016**

### **VIREMENTS DE CREDITS BUDGET EAU**

Afin de permettre le mandatement de l'annulation d'un titre émis sur l'année 2014, il convient de prélever 1 040.00 € au compte 615 et d'affecter cette même somme au compte 673